

Application de la liste 2 – Art L 214-17 CE

ONEMA Dir 8 – S Richard
AERM&C Délégation de Montpellier – F Cathelin
DREAL LR / SN / UEMA - M Chauvel

Le classement

Art L 432-6 Code de l'environnement

Rappel

Rivières classées « échelles à poissons »

- Art L 432-6 CE

Décret seul : obligation d'un dispositif assurant la circulation des poissons migrateurs sur ouvrages nouveaux

⇒ **Décret + arrêté espèces :**

- **Ouvrages nouveaux : idem**
- **Ouvrages existants : à équiper dans un délai de 5 ans**

Le classement

Liste 2 - Art L 214-17 Code de l'environnement

Rappel

Liste 2 = « (partie de) cours d'eau ou canaux

- *transport suffisant des sédiments*
- *+ circulation des poissons migrateurs »*

⇒ Ouvrages : obligations de gestion, d'entretien et d'équipement en dispositifs spécifiques, 5 ans après l'arrêté de classement (fin 2017 sur LB ou 2018 sur RM et AG)

⇒ Ne pas confondre liste 1/liste 2 avec lot1/lot 2 (ouvrages « Grenelle ») !

La liste 2 en Languedoc-Roussillon

* Septembre 2012 : bilan ONEMA-AERMC-DREAL sur les ouvrages de la région en liste 2 sur le bassin RM, définition, pour chaque ouvrage :

- actions en cours
- espèces cibles
- objectifs continuité : arasement ? dérasement ? sédiments ? montaison ? dévalaison ?

* D'ici fin 2012 : bilan sur les bassins AG et LB

La liste 2 en Languedoc-Roussillon et sur le bassin Rhône-Méditerranée

Courrier du 20/1/2 du Préfet de bassin aux préfets de région et département du bassin RM

Ouvrages sur des cours d'eau classés L 432-6 CE décret + arrêté

+

Ouvrages prioritaires « Grenelle »

+

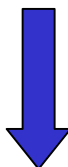
Autres ouvrages

Ouvrages connus :

Actions, espèces cibles et obj continuité

Ouvrages obsolètes

Ouvrages inconnus



Ouvrages en liste 2 – L 214-17 CE

La liste 2 en Languedoc-Roussillon

- Feuille de route 2012-2013

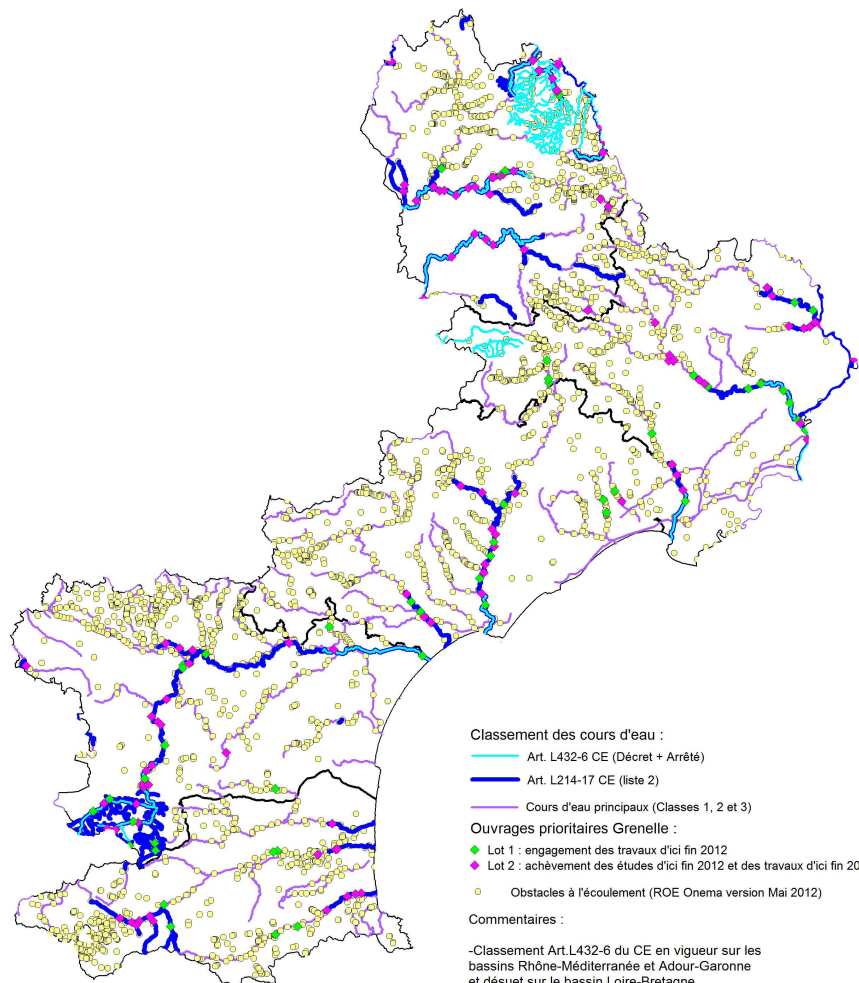
- 2012 : Priorité aux ouvrages sur des cours d'eau classés L 432-6 CE décret + arrêté : actions immédiates police de l'eau de mises en demeure
 - 2012/2013.. : Poursuite des études et travaux sur ouvrages « Grenelle »
 - 1er semestre 2013 : travail ONEMA pour affiner connaissance sur ouvrages inconnus qui seront sur des cours d'eau en liste 2
 - 2ème semestre 2013 : courriers MISE d'information aux propriétaires connus d'ouvrages sur des cours d'eau en liste 2
-

La liste 2 en Languedoc-Roussillon



Ouvrages transversaux sur cours d'eau classés en Languedoc-Roussillon

Site Montmorency :
520 allée Henry II de Montmorency
34064 Montpellier
Site Richier :
58 avenue Marie de Montpellier
34965 Montpellier cedex 2



Classement des cours d'eau :

- Art. L432-6 CE (Décret + Arrêté)
- Art. L214-17 CE (liste 2)
- Cours d'eau principaux (Classes 1, 2 et 3)

Ouvrages prioritaires Grenelle :

- ◆ Lot 1 : engagement des travaux d'ici fin 2012
- ◆ Lot 2 : achèvement des études d'ici fin 2012 et des travaux d'ici fin 2015
- Obstacles à l'écoulement (ROE Onema version Mai 2012)

Commentaires :

-Classement Art.L432-6 du CE en vigueur sur les bassins Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne et désuet sur le bassin Loire-Bretagne

-Classement Art.L214-17 du CE en projet sur les bassins Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne et en vigueur sur le bassin Loire-Bretagne

-Cours d'eau classés au titre des articles L 432-6 CE (décret + arrêté) et L 214-17 CE figurés en bleu turquoise épais avec contours

Source : Dreal Languedoc-Roussillon, Dreal de bassin Rhône-Méditerranée, Dreal de bassin Adour-Garonne, Dreal de bassin Loire-Bretagne, ONEMA
BD Cartho © IGN, Scan250 © IGN
Date : Octobre 2012



Ce document cartographique produit par la Dreal Languedoc-Roussillon n'a aucune valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de l'Etat.



La liste 2 en Languedoc-Roussillon et sur le bassin Rhône-Méditerranée

• Environ 180 ouvrages sur des cours d'eau en liste 2
dont :

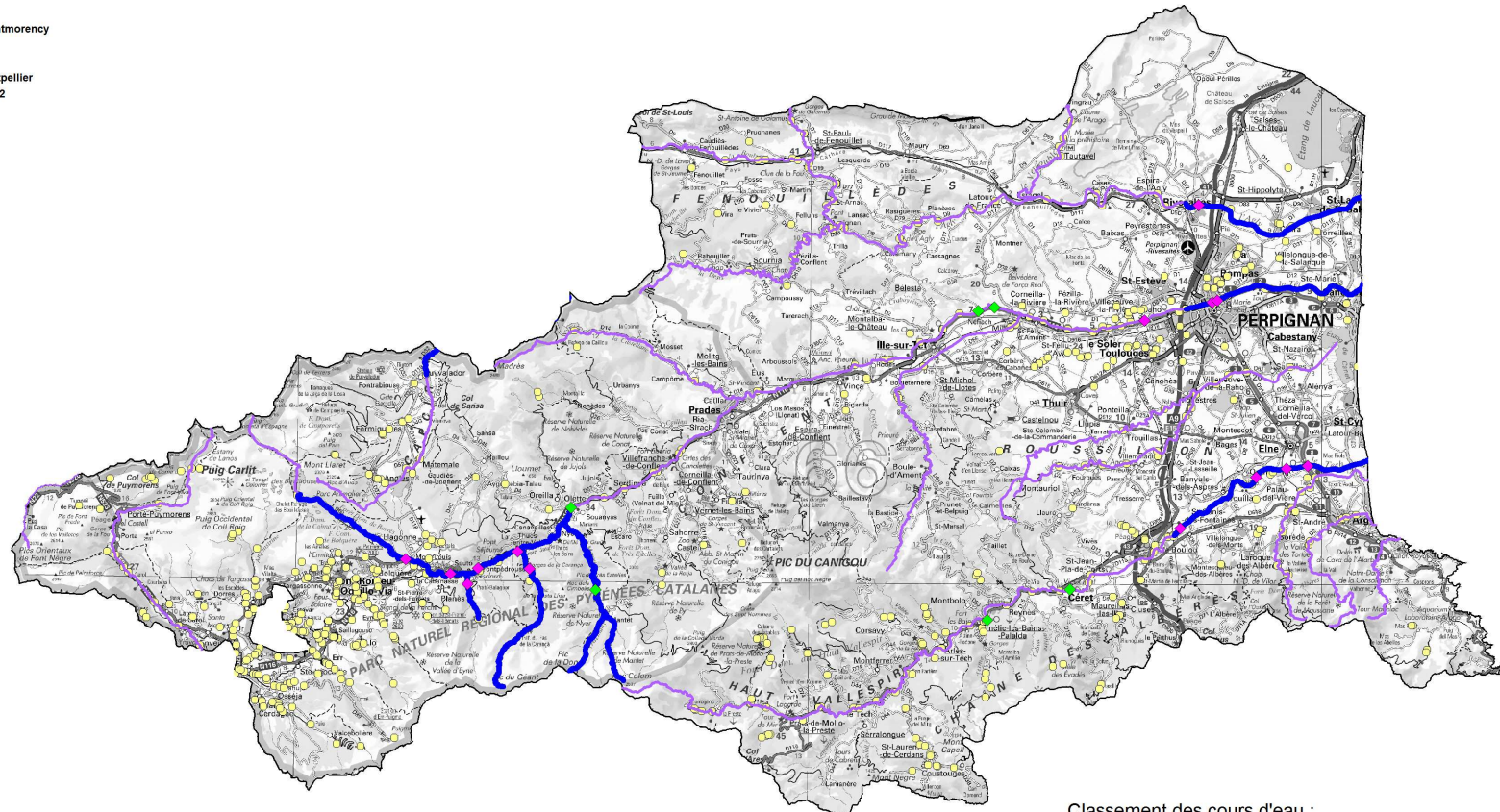
- 25 ouvrages sur des cours d'eau classés L 432-6
décret + arrêté
 - 97 ouvrages prioritaires « Grenelle »
 - 12 ouvrages obsolètes (ou en ruine)
 - 29 ouvrages inconnus
-

La liste 2 dans les Pyrénées-Orientales



Ouvrages transversaux sur cours d'eau classés dans le département des Pyrénées-Orientales

Site Montmorency :
520 allée Henry II de Montmorency
34064 Montpellier
Site Richter :
58 avenue Marie de Montpellier
34965 Montpellier cedex 2



Classement des cours d'eau :

- Art.214-17 CE (liste 2)
- Cours d'eau principaux (classes 1, 2 et 3)

Ouvrages prioritaires Grenelle :

- ◆ Lot 1 : engagement des travaux d'ici fin 2012
- ◆ Lot 2 : achèvement des études d'ici fin 2012 et des travaux d'ici fin 2015
- Obstacles à l'écoulement (ROE Onema version Mai 2012)

Source : Dreal Languedoc-Roussillon, Dreal de bassin Rhône-Méditerranée, Dreal de bassin Adour-Garonne, Dreal de bassin Loire-Bretagne, ONEMA
BD Cartho © IGN, Scan250 © IGN
Date : Octobre 2012



Ce document cartographique produit par la Dreal Languedoc-Roussillon n'a aucune valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de l'Etat.

La liste 2 dans les Pyrénées-Orientales

22 ouvrages sur des cours d'eau en liste 2 dont :

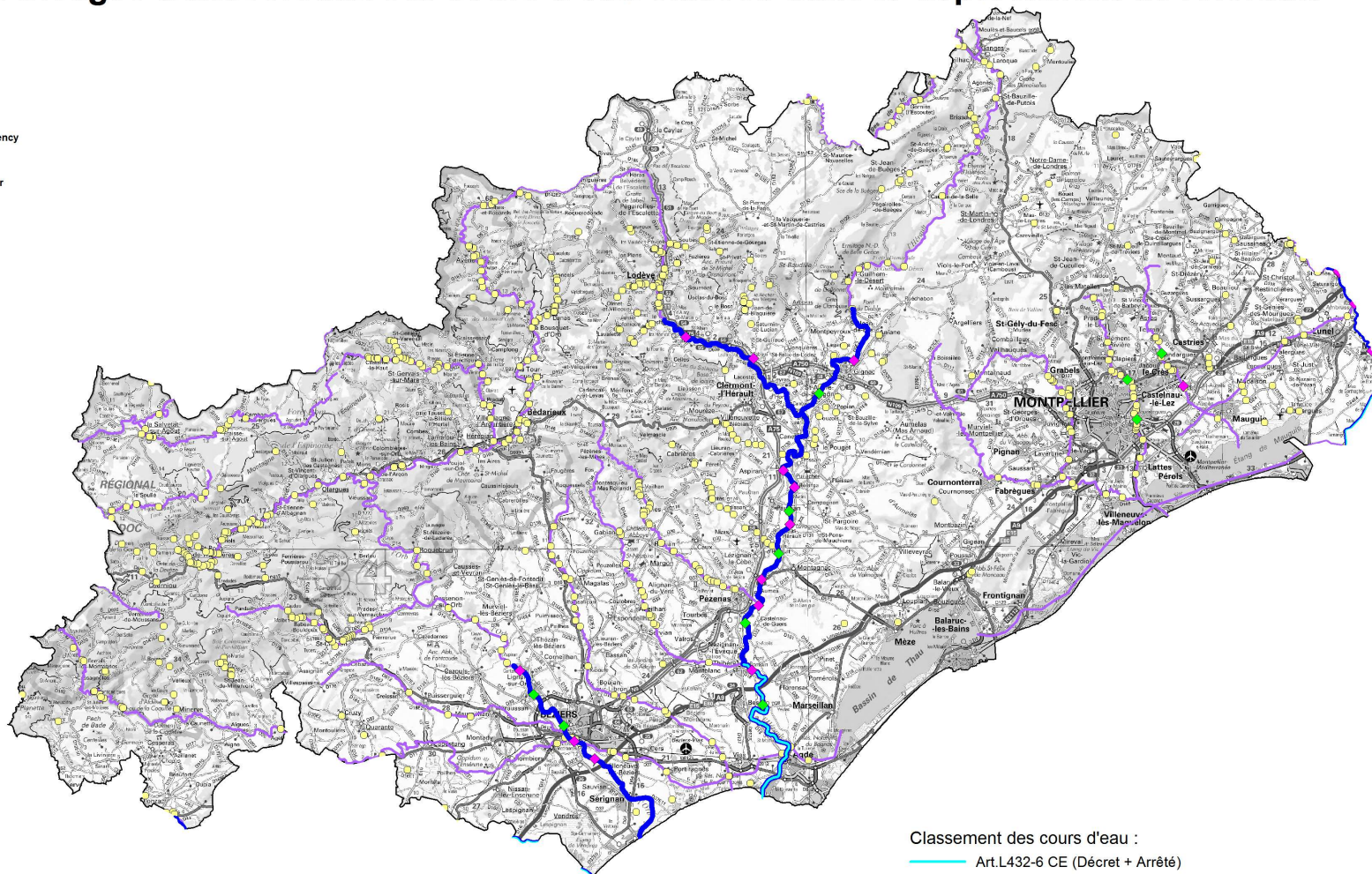
- 0 ouvrage sur des cours d'eau classés L 432-6 décret (+ arrêté)
- 15 ouvrages prioritaires « Grenelle » (sur 20)
- 0 ouvrage obsolète
- 4 ouvrages inconnus

La liste 2 dans l'Hérault



Ouvrages transversaux sur cours d'eau classés dans le département de l'Hérault

Site Montmorency :
520 allée Henry II de Montmorency
34064 Montpellier
Site Richter :
58 avenue Marie de Montpellier
34965 Montpellier cedex 2



Commentaires :

Cours d'eau classés au titre des articles L432-6 (décret + arrêté)
et L214-17 CE figurés en bleu turquoise épais avec contours

Classement des cours d'eau :

- Art.L432-6 CE (Décret + Arrêté)
- Art.214-17 CE (liste 2)
- Cours d'eau principaux (classes 1, 2 et 3)

Ouvrages prioritaires Grenelle :

- Lot 1 : engagement des travaux d'ici fin 2012
- Lot 2 : achèvement des études d'ici fin 2012 et des travaux d'ici fin 2015
- Obstacles à l'écoulement (ROE Onema version Mai 2012)

Source : Dreal Languedoc-Roussillon, Dreal de bassin Rhône-Méditerranée,
Dreal de bassin Adour-Garonne, Dreal de bassin Loire-Bretagne, ONEMA
BD Carthage IGN, Scan250 © IGN
Date : Octobre 2012



La liste 2 dans l'Hérault

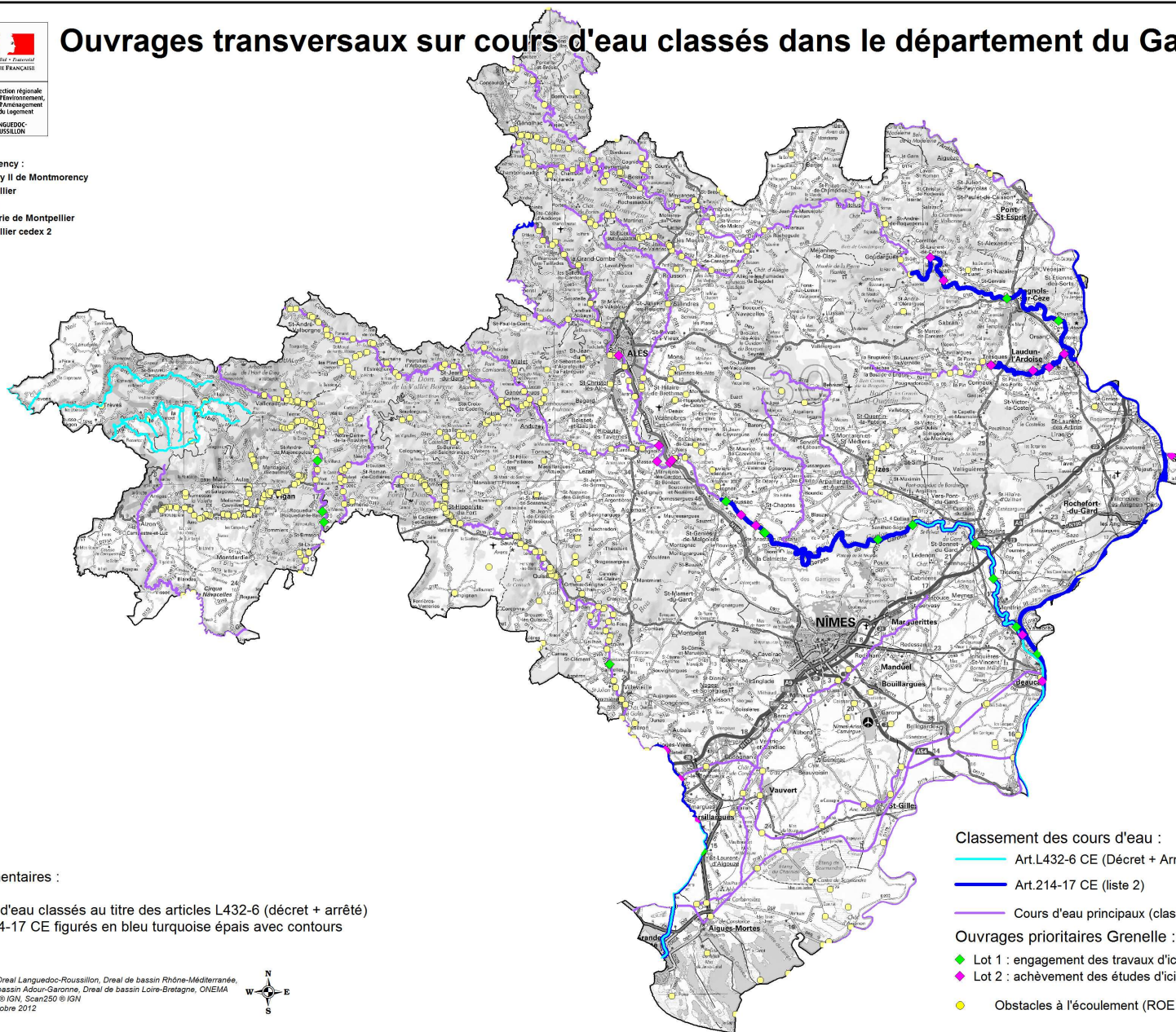
- Liste 2 uniquement sur le bassin RM
- 26 ouvrages sur des cours d'eau en liste 2 dont :
 - 2 ouvrages sur des cours d'eau classés L 432-6 décret + arrêté
 - 19 ouvrages prioritaires « Grenelle » (sur 23)
 - 2 ouvrages obsolètes
 - 4 ouvrages inconnus

La liste 2 dans le Gard



Site Montmorency :
520 allée Henry II de Montmorency
34064 Montpellier
Site Richter :
58 avenue Marie de Montpellier
34965 Montpellier cedex 2

Ouvrages transversaux sur cours d'eau classés dans le département du Gard



Ce document cartographique produit par la Dreal Languedoc-Roussillon n'a aucune valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de l'Etat.



La liste 2 dans le Gard

- Liste 2 uniquement sur le bassin RM
 - 46 ouvrages sur des cours d'eau en liste 2 dont :
 - 7 ouvrages sur des cours d'eau classés L 432-6 décret + arrêté, dont 1 ouvrage en infraction
 - 29 ouvrages prioritaires « Grenelle » (sur 37)
 - 7 ouvrages obsolètes
 - 8 ouvrages inconnus
-

La liste 2 dans l'Aude

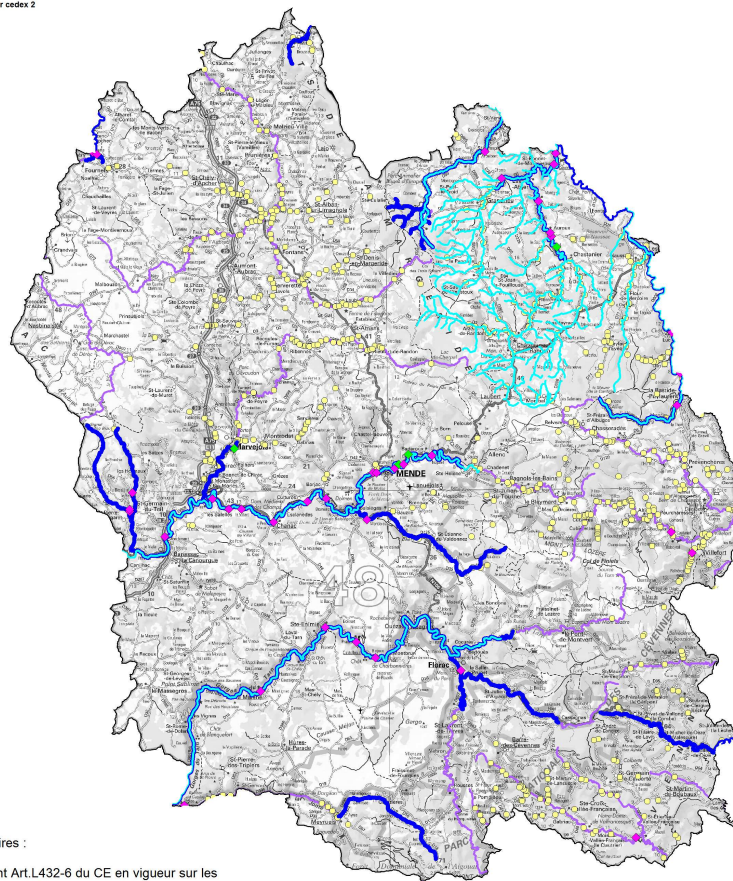
- Liste 2 uniquement sur le bassin RM
 - **85** ouvrages sur des cours d'eau en liste 2 dont :
 - 16 ouvrages sur des cours d'eau classés L 432-6 décret + arrêté
 - 33 ouvrages prioritaires « Grenelle » (sur 36) + 2 ouvrages prioritaires Alose non « Grenelle »
 - 3 ouvrages obsolètes
 - 13 ouvrages inconnus
-

La liste 2 en Lozère



Ouvrages transversaux sur cours d'eau classés dans le département de la Lozère

Site Montmorency :
520 allée Henry II de Montmorency
34084 Montpellier
Site Richter :
58 avenue Marie de Montpellier
34965 Montpellier cedex 2



Commentaires :

-Classement Art.L432-6 du CE en vigueur sur les bassins Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne et désuet sur le bassin Loire-Bretagne

-Classement Art.L214-17 du CE en projet sur les bassins Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne et en vigueur sur le bassin Loire-Bretagne

-Cours d'eau classés au titre des Art L.432-6 et L.214-17 du CE figurés en bleu turquoise épais avec contours

Classement des cours d'eau :

— Art.L432-6 CE (Décret + Arrêté)

— Art.L214-17 CE (liste 2)

— Cours d'eau principaux (classes 1, 2 et 3)

Ouvrages prioritaires Grenelle :

◆ Lot 1 : engagement des travaux d'ici fin 2012

◆ Lot 2 : achèvement des études d'ici fin 2012 et des travaux d'ici fin

◆ Obstacles à l'écoulement (ROE Onema version Mai 2012)

Source : Dreal Languedoc-Roussillon, Dreal de bassin Rhône-Méditerranée, Dreal de bassin Adour-Garonne, Dreal de bassin Loire-Bretagne, ONEMA
BD Carthage IGN, Scan250 IGN
Date : Octobre 2012



Ce document cartographique produit par la Dreal Languedoc-Roussillon n'a aucune valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de l'Etat.



La liste 2 en Lozère et sur le bassin Rhône-Méditerranée

- Liste 2 sur les bassins AG, LB et RM
 - 1 ouvrage sur un cours d'eau en liste 2 sur le bassin RM dont :
 - 0 ouvrage sur des cours d'eau classés L 432-6 décret + arrêté
 - 1 ouvrage prioritaire « Grenelle » (sur 3 sur le bassin RM)
 - 0 ouvrage obsolète
 - 0 ouvrage inconnu
-

La liste 2 en Languedoc-Roussillon sur le bassin Rhône-Méditerranée

Mise aux normes d'ici 2018 des ouvrages en liste 2 : un chantier réaliste au niveau régional (et ambitieux dans l'Aude).

Merci pour votre attention.